



# Le développement rural, secteur de second ordre pour les pouvoirs publics

Chacun des Etats préfigurant l'actuelle Mauritanie cherche à sécuriser son approvisionnement en céréales (sorgho, mil, maïs) en les produisant ou en se les procurant par des échanges commerciaux ou des *razzias*. Jusque dans les années 1950, on produit ainsi des céréales sur l'ensemble du territoire, y compris dans les régions septentrionales.

Toutefois, dans l'esprit du colonisateur, la « vocation principale » de la Mauritanie est avant tout d'approvisionner en bétail les centres urbains qui émergent dans la région (Saint-Louis, Dakar...) et les zones où une spécialisation agricole est encouragée sinon contrainte (bassin arachidier sénégalais en particulier). Les premiers « forages

pastoraux » sont forcés dans les années 1940, au sud du fleuve Sénégal. Des services vétérinaires sont constitués dans l'objectif de maîtriser les principaux risques sanitaires et de recenser les animaux pour augmenter les rentrées fiscales. Ils auront finalement un impact limité (Bonnet-Dupeyron, 1951). L'administration engage parallèlement un important travail de cartographie pour mieux comprendre les logiques de mobilité animale et de commercialisation du bétail (figure 2).

Dans le domaine agricole, les efforts se concentrent sur le développement des oasis (Assaba et Adrar), pour la production de dattes, luzerne et légumes, et d'ouvrages hydro-agricoles (barrages dans le *grair* de l'Assaba). Cette

action a pour objectif d'augmenter la disponibilité alimentaire locale mais vise aussi à favoriser la fixation de la population, alors aux trois-quarts nomade (cf. deuxième partie). Si l'investissement dans les infrastructures est loin d'être négligeable, l'action coloniale se fera surtout sentir sur les conditions de la production agro-pastorale.

La « pacification » du territoire, achevée dans les années 1930, va favoriser la mise en valeur de la rive droite du Sénégal, considérée comme la plus favorable à la production céréalière. L'administration française intervient également dans la gestion du foncier, notamment dans la région du Gorgol (cf. deuxième partie), et sur la force de travail. La loi de 1848 portant sur « l'abolition de l'esclavage », puis le décret de 1905 relatif à la liberté dans le territoire de l'AOF, font l'objet d'adaptation significative. En Mauritanie, comme ailleurs au Sahel, des « villages de liberté » sont créés pour accueillir les esclaves en fuite et, dans le même temps, faciliter les recrutements pour l'armée et les grands chantiers en cours (construction du chemin de fer Dakar-Bamako). Cependant, dans le souci de préserver les intérêts des notables dont l'assise économique et sociale repose sur le contrôle d'une main-d'œuvre majoritairement servile, l'administration se doit de trouver une alternative ; les contrats de métayage se développent ainsi fortement, particulièrement dans le Guidimakha. Ces contrats écrits pluri-annuels (3 ans), visés par les autori-

## L'isohyète 200 mm, « frontière naturelle » de la production céréalière non irriguée ?

En Mauritanie, l'isohyète 200 mm est souvent considérée comme une « frontière naturelle » au nord de laquelle les terres ne seraient pas propices à l'agriculture pluviale. Bonte (1986) remet en question cette notion, en décrivant la production céréalière pluviale en Adrar, zone où la pluviométrie moyenne est de 110 mm (+/- 50 mm). Cette agriculture est possible au prix d'une artificialisation du milieu (construction de levées de terre pour retenir les eaux de surface), rentable dans un contexte où la disponibilité en céréales importées est limitée ou peu accessibles (prix élevé). Les sources coloniales attestent d'une production annuelle de 150 à 800 tonnes de sorgho et de 300 à 1 200 tonnes de pastèques pour une population de 25 000 personnes (années 1930). Avec « l'introduction des céréales obtenues grâce à l'aide alimentaire internationale » depuis les années 1970 (pour l'essentiel du blé) et l'affranchissement progressif de la main-d'œuvre servile, il n'est plus rentable de produire des céréales localement ; les habitudes alimentaires changent. La production céréalière de l'Adrar décline ainsi très fortement.

On peut ainsi considérer que la faible production de céréales au nord de l'isohyète 200 mm en Mauritanie « reflète moins des données écologiques que la manière dont s'exprime le système économique et social » (Reboul, 1977).